

COMMUNIQUE

21/01/2023

Energie en actions reste mobilisée dans la défense des actionnaires minoritaires d'EDF

Energie en actions a pris acte du communiqué publié le 20 janvier par le Ministère de l'Economie, annonçant que : « *L'Etat a franchi le seuil de 90% du capital et des droits de vote d'EDF sur base diluée (après conversion de la totalité des OCEANes en sa possession)* ».

Energie en actions rappelle avoir déposé le 2 décembre 2022, avec les Conseils de surveillance des fonds d'actionnariat salarié du groupe EDF et l'ADAM, des recours contre la décision de conformité donnée par l'Autorité des Marchés Financiers sur le projet d'OPA de l'Etat sur EDF.

Comme de nombreux actionnaires individuels et salariés, Energie en actions :

- s'était étonnée que l'AMF, après avoir fixé au 22 décembre 2022 la clôture de l'OPA, décide le 7 décembre que : « *Dans l'attente de la décision de la cour d'appel de Paris sur la demande de sursis, l'offre publique est prorogée, ... et une nouvelle information sera publiée pour faire connaître le calendrier modifié* », donnant ainsi plus de temps à l'Etat pour atteindre ses objectifs,
- a déploré les comportements d'intermédiaires financiers incitant, à plusieurs reprises, leurs clients actionnaires à apporter leurs titres à l'OPA, ou à vendre leurs actions.

Energie en actions souligne, qu'en complément du recours déposé le 2 décembre devant la Cour d'Appel (qui, selon les textes, doit être jugé dans un délai maximum de 5 mois, soit au plus tard le 2 mai 2023), une demande de sursis à exécution avait été déposée. Cette demande de sursis à exécution visait à empêcher l'Etat de pouvoir lancer une offre de retrait obligatoire s'il atteignait le seuil de 90 % du capital avant la décision de la Cour d'Appel de Paris sur le recours.

Energie en actions est confiante dans l'aboutissement prochain de cette procédure, et pense que l'Etat :

- ne pourra pas rapidement procéder à la mise en œuvre du retrait obligatoire sur les actions EDF,
- devra attendre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, qui pourrait annuler ou réformer la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers

D'ici là, Energie en actions reste mobilisé pour défendre les intérêts des actionnaires salariés et individuels d'EDF.

Contact : contact.energieenactions@gmail.com

Energie en Actions - Immeuble EDF - 4 Rue Floréal 75017 PARIS

Energie en actions a été créée en 2006 comme association d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF. Suite à l'annonce le 6/7/2022 par la Première Ministre de son intention de détenir 100 % du capital d'EDF, l'association a souhaité défendre toutes les personnes, qu'elles soient ou non salariées d'EDF, qui ont investi une partie de leur épargne en actions EDF, notamment lors de l'ouverture du capital en 2005.

<http://www.energie-en-actions-edf.fr> <https://www.linkedin.com/company/energie-en-actions>